

**AFFAIRES INDIENNES, DROITS  
DE L'HOMME, CITOYENNETÉ  
ET IMMIGRATION**

ADOPTION DU 4<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ  
PERMANENT

**M. Milton L. Klein (Cartier)** propose:

Que le quatrième rapport du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, présenté à la Chambre le jeudi 26 janvier 1967, soit agréé.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, cette motion nous donne l'occasion de signaler une chose qui me paraît regrettable, en ce qui concerne ce comité-ci aussi bien que les comités en général. Pour appliquer une décision de la Chambre datant de juillet de l'an dernier, il est demandé dans ce rapport que des mesures soient prises quant au fonctionnement du comité. Je veux rappeler certains débats qui ont eu lieu sur ce comité, dont les membres désiraient visiter les collectivités indiennes. Je suis peu satisfait de la plupart des choses qui se sont passées.

La Chambre voudra peut-être prendre une autre décision au sujet de la motion dont nous sommes saisis, aussi je crois que nous devrions jeter un coup d'œil sur le compte rendu du comité. Le 19 mai dernier, le comité s'est réuni et a entendu une allocution d'ouverture du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. C'est à cette réunion que j'ai proposé l'idée suivante, comme en fait foi la page 11 des délibérations du comité:

...établir des sous-comités qui seraient autorisés par la Chambre à visiter les indigènes dans leurs maisons et leurs villages afin de connaître directement leurs problèmes.

Le ministre a accueilli très favorablement la proposition, sauf en ce qui concernait un projet de grande envergure, comme on peut le voir à la page 13 des procès-verbaux du comité:

...je me permettrai quelques commentaires sur les suggestions de M. Howard. On nous a déjà proposé l'institution d'une espèce de comité permanent qui s'efforceraient d'inspirer aux Indiens confiance en eux-mêmes.

Il déclarait plus loin, comme en fait foi le compte rendu:

Un comité permanent qui vérifierait la situation ici et là rendrait de grands services.

Le comité a poursuivi son travail jusqu'au 16 juin de l'an dernier, date où il a fait rapport à la Chambre. Le rapport vaut la [L'hon. M. Churchill.]

peine d'être cité selon moi, vu qu'il indique le désir et l'intention manifestés l'été dernier par le comité:

Le Comité recommande:

1. qu'on lui accorde la permission de se subdiviser en trois sous-comités composés chacun de sept membres, qui seront nommés par le président en consultation avec le sous-comité du programme et de la procédure, aux fins d'obtenir de plus amples renseignements sur les collectivités indiennes et ce qui peut influer sur leurs conditions de vie et d'en faire rapport à la Chambre par l'intermédiaire du comité général.

2. que l'on accorde à ces sous-comités la permission de se réunir tandis que la Chambre siège lorsque les réunions ont lieu hors de l'enceinte du Parlement, de siéger même en cas d'ajournement de la Chambre...

J'ignore ce qu'il est advenu de ce rapport, mais nous nous sommes bientôt rendu compte que le gouvernement présentait une contre-proposition, qui l'a emporté, d'une façon ou d'une autre sur le désir légitime du comité de se subdiviser en sous-comités, et une nouvelle instruction fut adoptée le 13 juillet. L'instruction, conçue quelque part dans les coulisses, je suppose, ne faisait nullement mention des sous-comités mais autorisait le comité à se transporter d'un endroit à l'autre pour recueillir des renseignements.

A partir du 13 juillet, il a fallu attendre jusqu'au 18 novembre avant que le comité puisse se réunir pour décider de la façon dont il visiterait les collectivités indiennes. Et la réunion n'a pu se tenir qu'après qu'une question eut été posée à la Chambre pour savoir quand le comité se réunirait pour examiner ces questions. Le comité s'est réuni le 18 novembre, mais il n'y avait même pas quorum, les membres du comité ne montrant même pas assez d'intérêt pour essayer d'en venir à une solution pratique.

Par la suite, une réunion avait lieu le 22 novembre, à laquelle, les députés qui s'y trouvaient s'en souviendront, on a présenté un itinéraire. Cet itinéraire avait été préparé par quelqu'un qui, soit ne connaissait absolument rien aux affaires indiennes, soit ne voulait pas que le comité étudie en profondeur les problèmes des Indiens. D'autres membres du comité et moi-même nous y sommes opposés, car il constituait une opération de feu de brousse, prévoyant une heure ici, une heure là dans quelque localité indienne, sauf pour une visite à Caughnawaga. Toujours est-il que le comité a approuvé l'idée de cette dernière visite, bien qu'il doivent passer plus de temps à voyager